

**Ville de Paris - DVD SSOA - Autorisation donnée au Directeur général de la régie
Eau de Paris de signer la convention d'études et de travaux pour de la mise en
conformité incendie des tunnels lac supérieur et Mortemart du boulevard
périphérique entre la porte d'Auteuil et la porte de Passy**

Délibération 2021-059

Exposé

La ville de Paris a entrepris la mise en conformité des tunnels du boulevard périphérique « Lac Supérieur » et « Mortemart » entre la porte d'Auteuil et la porte de Passy à Paris 16^{ème}. Ces travaux, prévus entre avril 2021 et décembre 2023, consistent notamment en des constructions d'émergences nouvelles ainsi qu'en des réhabilitations d'émergences existantes et des modifications de génie-civil dans les tunnels. Ils intègrent également une redéfinition des besoins en bouches d'incendies pour alimenter les colonnes sèches des émergences ainsi que dans les tunnels.

Dans ce cadre, la Ville de Paris a demandé à Eau de Paris de procéder aux créations des bouches d'incendie, ainsi qu'aux travaux d'extensions et de renforcements des conduites d'eau potable alimentant les bouches d'incendie. Eau Paris a en charge, pour le compte de la ville, la création, la suppression, la modification et l'entretien des appareils hydrauliques d'eau potable et des conduites d'eau potable du domaine public.

L'ensemble des études et travaux sont financés par ville de Paris (direction de la voirie et des déplacements – section Seine et Ouvrage d'Art : DVD-SSOA). Cela comprend les marchés études et de travaux passés par Eau de Paris, les frais de désinfection du réseau d'eau.

A ces coûts s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre interne réalisée par Eau de Paris fixés à 7% du montant total de l'opération.

Les frais à la charge de la Ville de Paris (DVD-SSOA) sont ainsi estimés à 2 547 000 € et se décomposent comme suit :

- | | | |
|---|----------------------------------------------|-------------|
| - | Estimation des travaux sur réseaux : | 2 381 000 € |
| - | Frais de maîtrise d'œuvre de 7% arrondis à : | 166 000 € |

Ces travaux sont répartis sur deux années civiles au titre desquelles la ville de Paris versera à Eau de Paris, une avance de 50% des travaux envisagés pour l'année, soit respectivement :

- | | |
|---|--------------------------------------------------------|
| - | 2021 : 1 326 000 € HT hors frais de maîtrise d'œuvre ; |
| - | 2022 : 1 055 000 € HT hors frais de maîtrise d'œuvre . |

La convention prend effet à sa signature et s'arrête à la fin des travaux et après paiement du solde de la convention par la ville de Paris.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **d'autoriser le Directeur général de la régie à signer la convention d'études et travaux pour le compte de la Ville de Paris (Direction de la voirie et des déplacements – section Seine et Ouvrage d'Art) pour les travaux de création, suppressions de bouches d'incendie et d'extension et renforcement de réseaux d'eau pour la sécurité incendie des tunnels du boulevard périphérique entre la porte d'Auteuil et la porte de Passy ;**
- **d'approuver le taux de 7% de frais de maîtrise d'œuvre appliqué aux montants des prestations prévues dans la convention.**

